Image not found or type unknown

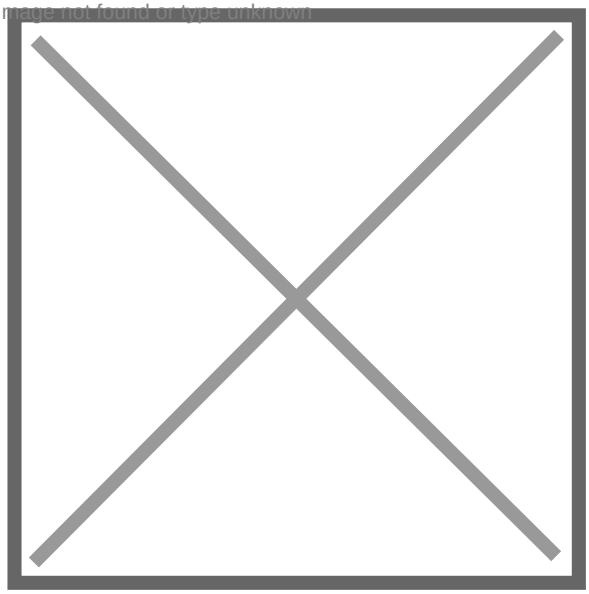

Prise d acte CDI ou abandon de poste

Par **marine75**, le **13/08/2015** à **09:41**

Bonjour,
Je vous expose la situation qui est à mon sens assez compliqué et[s] espère trouver une réponse rapide[/s].
Je suis en cdi depuis 5ans dans un salon de coiffure,et j ai été la seule salariée racheté par mon nouvel employeur début janvier 2013.
[s]Une vrai catastrophe depuis le rachat:[/s]

-6/6 salariés licenciés ou démissions pendant deux ans,je suis la dernière en poste.
J ai eu un accident de trajet,il y a un an,opérée et arrêtée,puis reprise à mi temps thérapeutique.
-non respect des heures de mi temps thérapeutique.
-non paiement des heures supplémentaires,disant qu' il n y en a pas.
-non respect voir absence complète des pauses déjeuners.
-mon patron n a pas ouvert de dossier auprès de la prévoyance pour le complément de salaire,sauf en juin dernier après XXX recommandés soit 13 mois plus tard ma demande.
-non télétransmission de mes attestations sécurité sociale,en temps et en heures,J ai dû emprunté de l argent,jusqu'à ce que le retard soit pris en compte par la sécurité sociale soit plus de deux mois après et après lui avoir envoyé XXX recommandés afin de lui demander également le décompte de la prévoyance ainsi que les bulletins de salaires.
-plainte pour travail dissimulé sur mineur,mes deux derniers collegues ont été interrogés par la police(j étais en CP),mon patron payait en cash un mineur pour faire l assistant.
-paiement des compléments de salaires en cash.
-violence et insultes de la part du petit ami du patron,employé par celui ci et non diplômé dans la coiffure(applique des couleurs alors qu'il faut un brevet professionnel).
-l inspection du travail s est déplacée à deux reprises et nous on conseillé d aller faire des mains courantes, pr terminé,mon patron est alcoolique.

Depuis avril 2015,je suis à nouveau en arrêt,car ma fracture n est pas tout à fait consolidée.

-refus rupture conventionnelle.
-la médecine du travail me conseil de rester arrêtéd.
-j ai 5 ans d ancienneté et n avais pas envie de démissionner,avec plus de 40 jours de CP en cours.

Pensez vous qu' une prise d acte soit sérieuse arrivé à ce stade,mon dossier d après un avocat est plutôt intéressant dit il,ou dois je faire un abandon de poste pour pouvoir être libre début septembre?

Merci de m éclairer du meilleur conseil qu'il soit.
Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés